

## **Champions des dames et misogynes : les enjeux d'un combat frontal, à l'aube des temps modernes (1400-1530)**

*Paru dans : Florence Rochefort & Éliane Viennot (dir.), L'Engagement des hommes pour l'égalité des sexes (XIVe-XXIe siècle), Saint-Étienne, Publications de l'Université de S.-É., 2013*

Aussi vieille que l'on dise parfois la dispute sur les aptitudes, les pouvoirs, les places sociales et symboliques des deux sexes, elle n'est ni éternelle ni immuable. Certaines époques, certaines sociétés ne la connaissent pas, ou la voient confinée dans des cercles étroits, que cela d'ailleurs ait ou non de rapport avec la réalité de la répartition des tâches et des pouvoirs entre femmes et hommes ; il faut croire que certaines répartitions sont mieux acceptées que d'autres, plus en harmonie avec le système d'explication du monde en usage, ou plus difficiles à contester – ou, de fait, plus égalitaires. À certaines époques, au contraire, des sociétés connaissent des niveaux très élevés de polémique sur ce qui revient aux unes et aux autres, ce qui leur est loisible, interdit ou enjoint de faire. C'est le cas de la fin du Moyen Âge, de la Renaissance et des derniers siècles de l'Ancien Régime dans l'ensemble de l'Europe, mais tout particulièrement en France, où de très fortes contradictions entre les idéaux de différents groupes sociaux et entre ces idéaux et les pratiques sociales en vigueur ont généré d'innombrables ouvrages et d'incessants débats sur la place et le rôle des femmes dans la société, leurs relations avec le sacré, la nature, les hommes, et pour finir (ou commencer) sur ce qui déterminait tout le reste dans l'esprit de certains : leur « nature » – bonne ou mauvaise, divine ou diabolique, humaine ou non... Débats qui sont repartis de plus belle pendant et après la Révolution, jusqu'à ce que la progressive mise en œuvre de l'égalité des sexes dans le monde occidental, à partir de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, vienne plus ou moins les tarir, ou du moins leur donner de tout autres formes.

À cette très longue polémique, que l'on a fini par nommer la *Querelle des femmes*<sup>1</sup>, les hommes ont participé de manière très majoritaire, même si de très nombreuses femmes y ont contribué, voire y ont initié des tournants majeurs. La chose paraît aller de soi, notamment pour des raisons sociologiques : ils avaient, bien davantage que les femmes, accès à l'éducation et aux réseaux permettant de formuler leur pensée et de la faire connaître. Elle n'a donc guère suscité de réflexion. Ce qui a frappé les observateurs, c'est la violence et les outrances de cette controverse, tant du côté des antiféministes et des misogynes que de celui des féministes et des philogynes<sup>2</sup> – du moins parmi les hommes, car les femmes

---

<sup>1</sup>. La bibliographie sur ce sujet est abondante ; voir celle qui est en ligne sur le site de la Société Internationale pour l'Étude des femmes de l'Ancien Régime (<http://www.siefar.org>) ; également, pour une tentative de bilan sur l'état de la recherche, É. Viennot, « Revisiter la Querelle des femmes : mais de quoi parle-t-on ? », in *Id.* (dir.), *Revisiter la Querelle des femmes. Discours sur l'égalité/inégalité des femmes et des hommes, de 1750 aux lendemains de la Révolution française*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne (à paraître 2011).

<sup>2</sup>. J'appelle féministes et antiféministes les personnes favorables ou défavorables à l'égalité (de valeur, de droits, de pouvoirs, d'accès aux biens...) des sexes ; misogynes et philogynes les personnes qui ont de l'aversion ou de la dévotion pour les femmes. Les notions se recouvrent souvent, mais pas nécessairement. Ajoutons que la dichotomie égalitaristes/différentialistes ne fonctionne pas : non seulement parce

sont la plupart du temps plus mesurées. On s'est également étonné de son aspect répétitif, au long des siècles, encore qu'un examen attentif des textes montre des variations non négligeables, selon les contextes, dans les sujets qui sont au centre des polémiques ; et que l'avènement des « Lumières » ait modifié assez radicalement l'argumentaire antiféministe, en donnant à la Nature et au corps le rôle auparavant dévolu à Dieu de justifier les différences de sorts entre hommes et femmes<sup>3</sup>. Enfin, au XX<sup>e</sup> siècle, devant la masse des écrits dits « facécieux » au sein de la production misogyne, et devant la capacité de certains auteurs à défendre successivement le *pour* et le *contre*, on s'est souvent plu à souligner son caractère ludique et « libidinal », en suivant des chercheurs peu soucieux de mettre en relation les écrits et les faits, voire soucieux de convaincre que « le féminisme est né d'un anti-féminisme littéraire et fictif<sup>4</sup> ». Or l'examen du contexte de production des textes interdit de penser qu'il s'agit d'un « jeu littéraire », et l'ambiguïté même de certains protagonistes s'explique parfaitement, soit qu'ils s'expriment dans des genres formatés pour l'exposition de points de vue contraires sur un même sujet, soit qu'ils orientent leurs discours en fonction des mécènes qu'ils recherchent ou visent à satisfaire, et qui peuvent varier.

En réalité, la polémique a lieu sur fond de redéfinition globale des relations entre les sexes tout au long des siècles qu'on identifie globalement à ceux de la « modernité » : les différents textes en sont le produit, ils l'accompagnent, ils tentent de la justifier, voire de l'amplifier, ou au contraire à s'y opposer. Les hommes et les femmes qui ont alimenté la Querelle participaient, d'une manière ou d'une autre, à cette modification du rapport de force entre les sexes, soit qu'ils militent en faveur d'une plus grande domestication des femmes et de leur écartement des lieux de pouvoir, soit qu'ils (et elles) s'insurgent contre cette répartition inique et veuillent au contraire l'entraver, pour faire advenir de l'égalité – si ce n'est de l'égalité théorique, conception rare sous l'Ancien Régime, du moins de l'égalité concrète, en fonction des capacités individuelles.

Je me concentrerai tout d'abord sur le contexte mal connu des transformations sociales et politiques de la fin du Moyen Âge et de la Renaissance, afin de mettre en lumière ce qui provoqua l'entrée en lice des « champions des dames » – nous dirions aujourd'hui des hommes féministes –, espèce aussi nombreuse à partir de la fin du XV<sup>e</sup> siècle qu'elle était rare auparavant. Je m'intéresserai ensuite à l'argumentaire qu'ils ont élaboré, en relation avec des intellectuelles ou des mécènes décidées à contrer les attaques dont leur sexe était l'objet. J'évoquerai enfin l'extraordinaire « guerre idéologique » que cette contre-offensive, porteuse du projet d'égalité des sexes, a déclenchée.

---

qu'elle oppose des notions appartenant à des plans différents, mais parce que l'indifférentialisme n'a sans doute pas existé avant le XX<sup>e</sup> siècle : les féministes sont tous et toutes égalitaristes *et* différentialistes. Sur ces questions, appliquées à la société d'Ancien Régime, voir Éliane Viennot, *La France, les femmes et le pouvoir*, vol. 2, *Les résistances de la société (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Perrin, 2008, notamment chap. 2 : « Une querelle qui n'en finit pas ».

<sup>3</sup>. Voir *ibid.*, ch. 6 : « Nouveau paradigme et anciennes recettes : les Lumières et la théorie de la différence des sexes ».

<sup>4</sup>. Émile Telle, *L'Œuvre de Marguerite d'Angoulême, reine de Navarre, et la querelle des femmes* [1931], Genève, Slatkine Reprints, 1969, p. 41. Cette conception est contestée depuis une trentaine d'années, notamment la parution de l'article de Joan Kelly, « Early feminist theory and the "Querelle des Femmes", 1400-1789 », *Signs* 8-1, 1982.

## **Le contexte d'émergence de la Querelle des femmes**

L'entrée en lice de « champions des dames » s'inscrit dans un mouvement global de détérioration des positions des femmes en France (et, progressivement, en Europe) depuis la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle. Pour une part, ce mouvement a été bien repéré par les spécialistes.

C'est notamment le cas dans le domaine du droit, où l'on observe une dégradation de la condition des femmes, tant par le rétrécissement de leur autonomie personnelle que par l'accroissement de la « puissance maritale », qui a des répercussions non seulement sur la capacité juridique des épouses, mais aussi sur la vie familiale, comme l'enregistre la reconnaissance du « droit de correction ». Les veuves elles-mêmes voient leur statut se détériorer : elles sont de plus en plus surveillées dans la gestion de leurs biens, et elles perdent de plus en plus les procès qu'elles intentent pour faire respecter les clauses de leurs contrats de mariage. Les positions des femmes au travail sont également en train de se réduire. Leur accès à la maîtrise se restreint, leurs capacités à passer des contrats avec des apprenties sont amoindries, les métiers féminins se font plus rares. Les conséquences de ces restrictions sont la perte d'autonomie ou de marges de manœuvre, ainsi que l'accroissement de la domesticité féminine, de la prolétarianisation des femmes et de leur pauvreté. Les deux domaines se conjuguent évidemment : les luttes pour le maintien des anciens droits se heurtent à la nouvelle conception juridique de la sujétion féminine.

De la même façon, la vie religieuse féminine se dégrade considérablement à la fin du Moyen Âge. Les ordres cloîtrés traversent des difficultés immenses et entament un déclin inexorable : « plus les grands ordres renâclent à développer [leur] branche féminine et à encadrer les maisons de nonnes désirant le rattachement ; et plus les monastères féminins se révèlent instables, mal dotés, obligés de réduire les effectifs, déréglés, quand ils ne disparaissent pas corps et biens, ce qui est très souvent le cas aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles<sup>5</sup> », résume Pauline L'Hermite-Leclercq. Les ordres non cloîtrés, eux, sont en butte aux autorités ecclésiastiques, qui tentent de s'opposer à leur développement (lié à l'urbanisation progressive de l'Europe et aux besoins qu'elle génère en « travail social » : soins aux malades et aux mourants, en attendant l'enseignement, qui se développera à partir du XVII<sup>e</sup> siècle). Les positions de celles qui s'y emploient s'en trouvent d'autant fragilisées.

La période est aussi marquée par le début, puis par l'essor de la chasse aux sorcières, qui ne commencera à s'essouffler qu'au début du XVII<sup>e</sup> siècle en France. Jusqu'alors, la sorcellerie était conçue comme un ensemble d'activités suspectes (sorts, pronostications, guérisons...), voire criminelles (meurtres, empoisonnements...), exercée par des hommes comme par des femmes auxquels on reconnaissait des pouvoirs individuels, innés ou appris. À partir du XV<sup>e</sup> siècle, la sorcellerie devient prétendument une activité collective, organisée par le Diable, presque exclusivement féminine, orientée vers la destruction du monde, et sujet d'un intense remue-méninges<sup>6</sup>. Les mauvais traitements et la torture se

---

<sup>5</sup>. Pauline L'Hermite-Leclercq, « Les femmes dans la vie religieuse au Moyen Âge. Un bref bilan historiographique », *Clio-Histoire, Femmes et Sociétés*, 8, 1998, p. 207.

<sup>6</sup>. Guy Béchtel rappelle qu'« on peut estimer à une trentaine les ouvrages qui furent écrits sur la question entre 1380 et 1480 », alors que, pour juger des cas de sorcellerie, les juges se contentaient jusqu'alors d'un chapitre de la *Practica* de l'Inquisiteur Bernard Gui, datant des années 1320 (Béchtel, *La Sorcière et*

généralisent, permettant les aveux recherchés (le pacte avec le Diable, la participation aux sabbats...), et bien sûr de nouvelles dénonciations. Toutes les classes sociales sont atteintes par cette « épidémie ». C'est dire que toutes les femmes sont menacées et peuvent se voir inquiétées du jour au lendemain, soit en raison de la gêne qu'elles suscitent personnellement, soit comme parentes d'un homme qu'on veut atteindre.

La période, enfin, est caractérisée par une inflation de discours appelant à mépriser les femmes – et le mariage, en tant que pacte avec une femme. Ces discours mobilisent d'une part tous les lieux communs misogynes sur l'aptitude du sexe féminin à séduire, tromper, bavarder, dépenser, fatiguer les hommes par des criaileries incessantes ou des besoins sexuels démesurés..., et d'autre part tous les lieux communs philosophiques sur l'incompatibilité entre amour et sagesse, entre passion et maîtrise de soi, entre mariage et vie intellectuelle. On trouve évidemment ces lieux communs dans les ouvrages portant directement sur les femmes et les relations entre les sexes ainsi que dans les traités d'éducation, mais ils irriguent aussi le théâtre profane, en plein essor à la fin du Moyen Âge (les farces surtout), de même que les genres narratifs qui en sont issus (les fabliaux) ou qui se développent à leur contact (les nouvelles), et aussi les genres didactiques (sermons, proverbes), sans parler de la littérature « savante », comme le *Roman de la Rose* de Jean de Meun (écrit vers 1275, mais qui connaît un regain de succès phénoménal à partir de la fin du XIV<sup>e</sup> siècle). Comme le résumait voici plus d'un siècle Arthur Piaget, il était bien difficile, au milieu du XV<sup>e</sup> siècle, « d'ouvrir un livre, quel qu'en fût l'auteur, sans y trouver des grossièretés ou des calomnies à l'adresse du sexe féminin<sup>7</sup>. »

À ces grands domaines bien identifiés s'en ajoutent trois autres, qui pour une part sont également connus, mais qui sont rarement analysés comme participant de la modification du rapport des forces entre les sexes aux dépens des femmes. Le premier est l'évolution du système éducatif. Grâce à la création des universités, à partir du XIII<sup>e</sup> siècle, puis aux réseaux de collèges qui s'agrègent autour d'elles ou s'implantent dans les villes non universitaires, le nombre des hommes lettrés s'accroît considérablement. Ce sont eux, en conséquence, qui se partagent les emplois prestigieux créés par milliers durant cette période, dans les « administrations centrales » et leurs relais régionaux, dans les tribunaux, à la tête des municipalités et dans l'enseignement supérieur. L'invention de l'imprimerie, dans les années 1450, vient donner une ampleur jamais vue à ce « boom éducatif », alors que les femmes continuent d'en demeurer exclues. Il faudra attendre le début du XVII<sup>e</sup> siècle pour voir s'ouvrir les premiers instituts spécialisés dans l'éducation des filles, et ils ne seront jamais, malgré les efforts de leurs promoteurs et promotrices, les équivalents des lieux éducatifs masculins. De fait, le monopole des hommes sur l'éducation supérieure – et donc sur tous les emplois générateurs d'argent, de pouvoir et de prestige – tiendra jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

Le second domaine est le développement significatif de la prostitution, qui n'est pas seulement dû à l'essor de l'urbanisation et aux misères de la Guerre de cent ans. Le phénomène est loin, en effet, d'être mécanique : il est organisé, il ne s'est

---

*l'Occident. La destruction de la sorcellerie en Europe, des origines aux grands bûchers*, Paris, Plon, 1997, p. 144).

<sup>7</sup>. A. Piaget, *Martin Le Franc, prévôt de Lausanne*, réimpression de l'édition de la thèse de doctorat présentée à la Faculté des lettres de Genève [1888], Préface de Anne Paupert, Paradigme, Caen, 1993, p. 234.

banalisé qu'après la fin de cette guerre, et il ne touche pas d'abord les pauvres hères ou les filles des campagnes attirées par la ville. « La prostitution fut aussi développée dans les zones de paix que dans les pays touchés par la guerre, plus florissante dans les métropoles en expansion que dans les cités déclinantes, aussi tolérée dans les bastions de l'Église que dans les régions de défaillances catéchétiques », expliquait naguère Jacques Rossiaud<sup>8</sup>. Ce sont les municipalités qui prennent en main le mouvement, ouvrant des bordels après avoir obtenu de l'État l'autorisation de le faire, ou laissant de riches personnalités ouvrir des maisons particulières plus pour les clients plus délicats. Tout une population masculine, mariée ou non, au sein de laquelle les gens de justice, les ecclésiastiques, les artisans et les compagnons sont majoritaires, trouve ainsi de quoi se satisfaire de multiples manières, auprès de femmes qui sont souvent d'anciennes victimes de viols collectifs, ou des femmes battues ayant fui le domicile conjugal. La prostitution s'avère ainsi à la fois un ciment de la solidarité masculine (longtemps entravée par les différences de classe, d'âge et d'ordre), et un modèle de gestion des relations avec les femmes (les « communes » aussi bien que les autres, qui doivent faire avec l'existence des premières, et se montrer suffisamment dociles pour ne pas passer d'un groupe dans l'autre).

Le troisième domaine est celui de la politique, avec la série de coups d'États perpétrés en France en 1316, 1322 et 1328, et qui débouche sur l'exclusion des filles de roi de l'héritage de la Couronne. Là encore, rien de mécanique ni de fatal, malgré le déclenchement de la Guerre de cent ans résultant du troisième coup d'État, au terme duquel les Valois se sont installés sur le trône aux dépens des Capétiens directs<sup>9</sup>. Ces usurpations ont en effet eu lieu grâce au seul jeu des rapports de force internes à la famille royale française, et c'est à nouveau le rapport des forces – militaire cette fois, avec les Anglais – qui conduit à la fin de la guerre, en 1447. Si, une fois l'orage passé, la France ne redevient pas une monarchie comme les autres, c'est qu'entre temps – à partir des années 1410 – une théorie a commencé d'être mise au point : la fameuse « loi salique ». Une théorie selon laquelle, dans ce royaume, les filles de roi n'ont jamais succédé à la Couronne ni permis à leur descendance de le faire, en vertu d'une loi des Francs Saliens, les fondateurs du royaume : autant dire une règle intouchable. Même si l'acharnement des partisans de cette imposture à en faire une « loi fondamentale » de l'État a d'autres motivations que la seule volonté de masculiniser la sphère politique<sup>10</sup>, sa transformation en mythe national *via* la réécriture de l'histoire de France, dès les années 1460, pèse lourdement sur les capacités des femmes : au plus haut niveau,

<sup>8</sup>. Jacques Rossiaud, *La Prostitution médiévale*, Paris, Flammarion, 1988, p. 63 (« médiévale » désigne ici essentiellement les XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, ainsi que le début du suivant).

<sup>9</sup>. Les Capétiens directs sont d'abord Jeanne de France, fille de Louis X, puis les filles de ses deux oncles, Philippe V et Charles IV, et enfin Édouard III d'Angleterre, fils d'Isabelle (sœur aînée des trois rois précédents). Voir Éliane Viennot, *La France, les femmes et le pouvoir*, vol. 1, *op. cit.*, ch. 10 : « Jeanne et les rois maudits ».

<sup>10</sup>. L'autre grand intérêt était d'imposer au roi des limites à sa toute-puissance : à l'instar de cette « loi », baptisée dès les années 1460 « première loi des Français », d'autres (parfois de conception plus ancienne) sont décrétées intouchables : « fondamentales » dira-t-on à partir des années 1570. C'est l'amorce d'une Constitution. Les rois ne devaient pas s'y tromper : aucun ne reconnut officiellement ni la « loi salique » ni le système successoral qu'elle résumait (la désignation comme héritier du parent mâle le plus proche, par primogéniture et en succession strictement masculine), jusqu'à Louis XVI, obligé de signer la Constitution de 1789 – où « l'exclusion perpétuelle des femmes et de leur descendance » était notifiée.

bien sûr, où les trois régentes de la période<sup>11</sup> se voient opposer la « règle française » ; aux niveaux intermédiaires aussi, puisque les tentatives de spoliation des héritages (privés) des filles se multiplient à partir de cette période ; et aux plus bas niveaux également, les magistrats jugeant les conflits familiaux ne se privent pas de rappeler aux épouses « violentes » (c'est-à-dire, le plus souvent, insoumises) qu'en France, on ne tolère aucune exception à la règle : toutes les femmes – même les reines – doivent obéir à leur mari<sup>12</sup>.

Ajoutons un dernier éclairage, qui explique à la fois la concomitance de ces offensives et l'état d'esprit (le sentiment de révolte, la volonté de convaincre) de la plupart des hommes qui s'engagèrent dans la polémique. Tous terrains, en effet, où se marque la dégradation des positions des femmes, ont des liens étroits avec un groupe social particulier : celui qu'on appelle en France, depuis le XII<sup>e</sup> siècle, la « clergie », c'est-à-dire les lettrés absorbés dans le développement des États, de l'Église, des villes et du système éducatif lui-même. Ce sont eux – magistrats, avocats, secrétaires, conseillers, régents, professeurs... –, qui enseignent, expertisent, pilotent la « réformation des coutumes », organisent le licite et l'illicite dans les conseils municipaux (où ils forment la majorité des élus à partir de la fin du XV<sup>e</sup> siècle), arbitrent les conflits, et écrivent ce qu'il faut penser, entre autres de *l'imbecillitas sexus*, que ce soit dans des ouvrages sérieux ou « facétieux ». Partout, ce sont les mêmes qui sont aux avant-postes de l'entreprise de domestication des femmes.

Leurs discours et leurs agissements provoquent donc, à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, en France (premier pays à avoir amorcé la construction de son État), à Paris (première capitale dotée d'une université<sup>13</sup>), la naissance d'un contre-discours féministe, produit d'une exaspération exprimée par des femmes (de la Cour, de la noblesse ou de la clergie), et peu à peu repris en charge par des lettrés de sexe masculin. Se dissociant de leurs semblables, rompant le front au nom des valeurs qu'ils révèrent (la raison, la justice, l'équité...), ils mettent des mots sur le malaise et donnent corps à cette gigantesque polémique qui ne fera dès lors que s'amplifier, d'une part grâce à l'imprimerie, d'autre part en résonance avec le retour de femmes au pouvoir en France, à partir de la fin du XV<sup>e</sup> siècle.

### **Les premiers « champions »**

Le mot et l'idée viennent de *La Cité des dames* (1404) de Christine de Pizan, ouvrage dans lequel cette Italienne élevée en France et déjà célèbre pour ses écrits poétiques se désole que les femmes aient été « si longtemps abandonnées sans défense, sans qu'aucun champion vienne les secourir », et qu'on ait, « par négligence ou indifférence, [...] accepté qu'elles soient traînées dans la boue. » Mais le temps n'est plus à la plainte, proclame-t-elle : il est à ce qu'on appellerait aujourd'hui l'auto-organisation des femmes. « L'heure est venue [...] de bâtir] une

---

<sup>11</sup>. Anne de France, fille de Louis XI ; Louise de Savoie, mère de François I<sup>er</sup> ; Catherine de Médicis, mère des trois derniers Valois.

<sup>12</sup>. Voir Dorothea Nolde, *Gattenmord. Macht und Gewalt in der fruehneuezeitlichen Ehe* [Le meurtre du conjoint. Pouvoir et violence dans le mariage à l'époque moderne], Cologne, Boehlau, 2003.

<sup>13</sup>. L'Université de Paris fut la seconde créée, après Bologne, au tout début du XIII<sup>e</sup> siècle. D'une toute autre nature (installée dans la capitale, liée à la monarchie, comportant une faculté de théologie, privée de faculté de droit civil...), elle acquit en quelques décennies une dimension européenne (formant les étudiants de très nombreux pays), et un *leadership* qu'elle conserva durant au moins deux siècles.



place forte où se retirer et se défendre contre de si nombreux agresseurs »<sup>14</sup>. Le mot fera *flores*, comme on le verra, piquant l'orgueil de certains hommes et les décidant à « entrer en lice », à l'instar des chevaliers d'autrefois.

Auparavant, toutefois, il faut évoquer l'existence plus ancienne, si ce n'est de « champions », du moins d'hommes désireux de se démarquer des œuvres misogynes de leurs collègues. On observe en effet, dès le XIII<sup>e</sup> siècle, des contestations visant à condamner cette production alors en pleine expansion, et à en prendre le contre-pied. À la déclinaison débilante des défauts féminins du *Blâme des femmes*, du *Châtie-musart* ou de *L'Évangile aux femmes* sont ainsi opposés *Le Dit des femmes* ou *La Bonté des femmes*... Il est probable que ces protestations étaient inspirées à leurs auteurs par les femmes qu'ils fréquentaient dans les « chambres des dames ». L'ire de femmes est en tout cas clairement alléguée par Jean Le Fèvre de Resson (v. 1320-ap. 1380), un procureur au Parlement de Paris, en ouverture de son *Livre de liesse* (v. 1380). Il dit en effet avoir essuyé des protestations après sa traduction en français (v. 1375) d'une œuvre misogyne bien oubliée, les *Lamentations de Matheolus*, et vouloir se racheter à leurs yeux en faisant de cette nouvelle œuvre une réfutation systématique des arguments qui y étaient développés<sup>15</sup>.

La colère des femmes est également donnée comme origine de *l'Épître du Dieu Amour* (1399), première œuvre où Christine de Pizan défie la gent masculine. Les dames s'étant plaintes à Cupidon des lettrés qui s'amuse à diffamer les femmes dans leurs écrits et à donner en pâture à leurs étudiants ces textes stupides et haineux, le dieu prend la parole pour les défendre. Si elles se sont tournées vers lui, explique-t-il, c'est en raison du peu de soutien que, face à ces attaques, elles ont trouvé auprès des chevaliers – première occurrence du thème des « champions » brillant par leur absence. Christine fait plus, toutefois, que dénoncer la misogynie du milieu intellectuel français. Ayant poussé l'audace jusqu'à critiquer aussi ses idoles (Ovide, Mathéolus, Jean de Meun...), elle déclenche une bruyante polémique avec certains intellectuels de la capitale sur la valeur morale du *Roman de la Rose*, l'une de leurs œuvres cultes, à la fois misogyne, misogame (contre le mariage) et libertine. Bataille qu'elle gagne, après avoir trouvé des alliés à la Cour et jusque dans l'Église, notamment en la personne de l'un des hommes les plus en vue du pays : le recteur de l'Université de Paris, Jean Gerson<sup>16</sup>.

Peut-être insatisfaite de cette victoire ambiguë, elle revient à l'attaque avec sa *Cité des dames*, premier « manuel de défense des femmes ». L'ouvrage est en effet conçu comme un ensemble de questions-réponses (entre Christine, Raison, Justice et Droiture) qui permet de tenir tête aux détracteurs des femmes, de retourner les attaques contre eux, et de proposer des solutions – notamment l'accès à l'instruction. Notons qu'elle s'appuie, dans sa démonstration, sur une œuvre écrite quarante ans plus tôt, le *De mulieribus claris* (« Des femmes célèbres ») de Boccace, dédié à la comtesse d'Altavilla, une savante au service la reine Jeanne I<sup>re</sup> de Naples, c'est-à-dire vraisemblablement écrit à sa demande. Ce recueil d'environ 150 notices de personnages féminins mythiques, historiques ou contemporains ne constituait pas une œuvre féministe en soi, car certaines héroïnes y figuraient pour

<sup>14</sup>. Christine de Pizan, *La Cité des dames*, trad. Thérèse Moreau & Éric Hicks, Paris, Stock, 1996, p. 42.

<sup>15</sup>. *Les Lamentations de Matheolus et le Livre de Leesce de Jehan Le Fèvre, de Resson...*, éd. crit. A.-G. Van Hamel, Paris, Émile Bouillon, 1892. « Mes dames, je requiers mercy... » : voir second tome, p. 1. Les *Lamentations*, écrites en latin, dataient de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle.

<sup>16</sup>. *Le Débat sur le Roman de la Rose*, éd. Éric Hicks. Paris, H. Champion, 1977.

leurs méfaits ; du moins attestait-il la force, la vaillance, l'intelligence, la ténacité de ces femmes, leur capacité à s'illustrer dans les domaines les plus variés de l'art, de l'industrie, de la religion, de la politique... Triant soigneusement parmi ces exemples, Christine allègue les plus judicieux à l'appui de ses divers développements, initiant une stratégie discursive de « preuve par l'histoire » que tous (et toutes) les féministes après elle suivront.

La célébrité de Christine et la bonne diffusion de ses œuvres rendent plausible que, dès cette époque, des hommes aient eu à cœur de relever le gant. Malheureusement, que ce désir ait été balayé par la reprise de la guerre de Cent ans (dès 1407), ou qu'il ait pu connaître des réalisations aujourd'hui perdues, nous n'en savons rien. En revanche, nous voyons se déclarer des « champions des dames » dans les années 1440. Il faut dire que la situation des femmes s'est encore dégradée en quelques décennies, en raison des violences générées par la guerre et des campagnes de dénigrement menées contre certaines femmes (Valentine Visconti, belle-sœur de Charles VI, tenue pour responsable de sa folie et accusée de sorcellerie ; Isabeau de Bavière, honnie chez les partisans de Charles VII – son fils – pour avoir signé le traité de Troyes livrant la France aux Anglais ; Jeanne d'Arc, capturée et condamnée comme sorcière par les Anglo-Bourguignons...). C'est l'époque, aussi, où la sorcellerie se féminise à grands pas, et où la théorie balbutiante de la loi salique fait de nouveaux adeptes, notamment en la personne du puissant évêque de Beauvais, Juvénal des Ursins, qui la défend en différents traités. Parallèlement (et contradictoirement), de très grandes dirigeantes s'imposent sur la scène politique, comme Yolande d'Aragon, duchesse d'Anjou, belle-mère du roi Charles VII, qui lui offre asile et forces durant toute l'époque du « royaume de Bourges » ; et Isabelle de Portugal, troisième épouse de Philippe le Bon, administratrice du duché de Bourgogne, diplomate confirmée et grande patronne des arts et des lettres.

C'est au duc lui-même que Martin Le Franc, prévôt de Lausanne et secrétaire du pape Félix V dédie son *Champion des dames* (1440-1441). Un homme s'adresse donc à un autre, dont il vante à la fois les exploits militaires et l'attachement à la « querelle des dames », c'est-à-dire à leur cause, alors clairement identifiée comme telle<sup>17</sup>. Dans cette œuvre allégorique de plus de 24000 vers, Le Franc reprend une bonne partie du programme de Christine. Il met en scène l'attaque des dames dans leur château (la cité ?) par Malebouche, le héros misogyne du *Roman de la Rose*, puis l'apparition du dieu Amour qui les reconforte, puis l'arrivée de Franc Vouloir, que Raison (l'un des principaux personnages de la *Cité des dames*) charge de combattre leurs ennemis. Leur ayant infligé une première défaite, le Champion est invité par Malebouche à soutenir une dispute publique, *via* cinq avocats successifs qu'il défait l'un après l'autre – et que l'auteur condamne clairement, puisqu'il les affuble des noms de Bref Conseil (idées courtes), Vilain Penser (malhonnête), Trop Cuidier (présomptueux), Lourd Entendement (imbécile) et Faux Semblant (hypocrite). C'est donc ici le Champion qui, seul contre tous, déroule l'argumentaire que Christine et ses trois dames avaient mis au point. Partisan de l'éducation des femmes, de leur participation à la direction des affaires publiques,

<sup>17</sup>. Martin Le Franc, *Le Champion des Dames* [1441-1442], éd. Robert Deschaux, Paris, H. Champion, 1999, Prologue, p. 3. Soutenir la « querelle des dames » peut alors avoir un sens concret, lié aux procès qu'elles intentent par suite des spoliations dont elles sont victimes, et un sens plus métaphorique, lié aux débats entre lettrés. On voit que la critique moderne, en reprenant cette expression pour désigner la *polémique sur les femmes*, n'utilise plus le terme dans sa première acception.



à l'exercice de la justice, de la guerre et des plus hautes charges, critique des hommes qui ont peur des femmes ou qui désirent les dominer et organisent à cet effet leur sujétion, il met en avant une série de femmes célèbres qui prouvent que les deux sexes se valent dans tous les domaines ; et parmi elles

[...] dame Christine

De laquelle à trompe et à cor

Le nom partout va et ne fine. [*ne s'éteint pas*] (v. 18992-4)

Un autre homme, au même moment, s'attache à soutenir la « querelle des dames » : c'est Vasco Quemado de Vilalobos, un Portugais proche de la duchesse de Bourgogne, dont une épître écrite en 1460 – ou peut-être un peu après<sup>18</sup> – retrace l'état d'esprit et les intentions. Il s'y dit en effet depuis longtemps révolté par le comportement « d'aucuns de votre maison, nommés les *compagnons du cabaret*, lesquels [...] prennent souvent leur passe-temps, après vin et épices, à deviser du noble sexe tant louable », et ce d'une manière si grossière, qu'ils « ont maintes fois fait mon entendement chanceler, quelque débat qu'à ce propos je misse ». On reconnaît là sans trop de difficulté le milieu masculiniste d'où sortent les *Cent nouvelles nouvelles*. Contraint « à délaissier leur compagnie », Quemado de Vilalobos a fait écrire un traité favorable aux femmes « par un gentilhomme d'Espagne », avant de le faire traduire en français quelques années plus tard. Toutes choses qu'il n'estime pas suffisantes, puisqu'il supplie sa maîtresse « que d'iceux médisants une punition publique soit faite, telle qu'exemple en soit aux jeunes à venir, et à nous autres soutenant vérité à la louange de vous autres, Mesdames [...] »<sup>19</sup>.

Ce traité est le *Triunfo de las donas*. Sa rédaction a été confiée à Juan Rodríguez del Padrón (en français Rodrigue de la Chambre), secrétaire d'un cardinal au service de Jean II de Castille : un homme que Martin Le Franc, ecclésiastique comme lui, avait vraisemblablement rencontré lors de séances du concile de Bâle (1431-1437). Terminé en 1441, le traité a été dédié par son auteur à la première épouse de Jean II, Doña Maria. Comme son homologue suisse, Rodriguez del Padrón dénonce les attaques dont les femmes sont l'objet, notamment à travers des livres – ici le très misogyne *Corbaccio* de Boccace<sup>20</sup>. Il lui arrive aussi d'accuser les hommes de maltraiter les femmes, par exemple les jaloux qui vont jusqu'à tuer leurs épouses. Mais la comparaison entre le *Champion* et le *Triunfo* s'arrête là. Beaucoup plus courte, l'œuvre espagnole est un traité laborieux, de facture simple, dont l'auteur s'attache à montrer « par cinquante raisons que la femme est de plus noble et de plus grande excellence que n'est l'homme<sup>21</sup> » – ces raisons étant pour une bonne part fondées sur des arguments théologiques, plutôt paradoxaux pour certains, franchement tirés par les cheveux pour d'autres.

Il faut croire que le commanditaire du traité n'en était pas trop insatisfait, puisqu'il le fit traduire en français – bien qu'il ne s'explique pas sur le délai de

---

<sup>18</sup>. C'est l'hypothèse que fait Florence Serrano, qui prépare une édition critique du *Triunfo de Las Donas* et de sa traduction en français, à paraître aux Classiques Garnier ; voir d'ores et déjà « *Le Triumpe des dames* traduit par Fernand de Lucène et les *Cent Nouvelles nouvelles* au cœur de la Querelle des Femmes bourguignonne », *Réforme Humanisme Renaissance*, n° 69, 2009, p. 55-71.

<sup>19</sup>. Cité par Charity Cannon Willard, « Isabel of Portugal and the French Translation of the "Triunfo de la Donas" », *Revue belge de philologie et d'histoire*, 1965, 43-3, p. 963.

<sup>20</sup>. Plutôt que le *Corbacho* (1438) d'Alfonso Martínez de Toledo, religieux inspiré par l'ouvrage du Toscan (d'après Florence Serrano, qui fournit également la date de la fin de la rédaction du traité).

<sup>21</sup>. Jehan Rodrigue de la Chambre [Juan Rodríguez del Padrón], *Le Triumpe des dames*, Paris, Pierre Caron [s.d.], aiii, r°.

quinze ans qui sépare les deux versions. Le périphrase de la traduction connote en tout cas, comme le *Champion*, un contexte assez agressif. Non seulement *Le Triumphe des dames* est accompagné, dans l'un des manuscrits, de l'épître citée plus haut, mais il est placé lui aussi sous la protection du duc de Bourgogne, via une dédicace du commanditaire qui le célèbre à nouveau dans la double posture du héros militaire et du « défenseur invincible de l'honneur et noblesse d'icelles dames ». Quant au traducteur, Fernando de Lucena, il avoue se mettre « en la périlleuse indignation des hommes pour la juste défense » des dames, et il en appelle à leur protection – sans doute la duchesse et son entourage – sachant que

pour [par] la douceur de vos regards, avez jà donné saufconduit à ma plume, et transmis force et sûreté en mon cœur contre les durs assauts de vos adversaires ; désormais donc pouvons sûrement lever nos ancres sous la conduite de si sages gouverneresses<sup>22</sup>.

Ajoutons que les deux livres allaient faire partie des premières impressions françaises : le *Champion* en 1485, le *Triomphe* à la fin du siècle – au contraire de *La Cité des dames*, qui attendra jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle sa première édition (partielle) en français<sup>23</sup>.

### **La guerre des publications jusqu'en 1530**

Le succès immédiat du *Champion* semble avoir été médiocre. Son auteur lui-même l'a signalé dans *La Complainte du livre du Champion des Dames à Maître Martin Le Franc son acteur*<sup>24</sup> : l'ouvrage était sans doute trop long et trop audacieux pour plaire au duc de Bourgogne (d'autant que Le Franc y célébrait Jeanne d'Arc, dans la mort de laquelle les Bourguignons avaient joué un rôle majeur à peine dix ans plus tôt !). Cela pourrait expliquer la moindre radicalité du traité commandité à Rodriguez del Padron. Il n'empêche que les décennies qui séparent la mise en circulation du *Champion* de la publication de l'œuvre phare du genre, le *De nobilitate et preaeccellencia foemini sexus* d'Henri Corneille Agrippa (1529, traduction française 1530) sont le théâtre d'une floraison de textes qui témoignent que l'appel de Christine a été bien entendu, et que le geste de ceux qui ont osé relever le gant a débloqué la situation ; ce qui n'est pas sans exacerber la Querelle, comme l'attestent les productions « adverses » ou parallèles qui viennent grossir ce flot.

Dans le camp des *pros*, on observe plusieurs œuvres qui s'inscrivent directement dans la double direction des pionniers. C'est le cas notamment du *Chevalier des dames*, écrit aux environs de 1470 par un auteur signant « le Dolent fortuné », et qui sera imprimé deux fois dans la fourchette retenue, ainsi qu'une autre fois encore sous le titre *Le garant des dames contre les calomnieurs de la noblesse féminine*. On y retrouve un débat entre personnages allégoriques et un nouveau champion, Noble Cœur, qui, ayant entendu les plaintes de Noblesse féminine et à la demande de Nature, entre en joute – verbalement puis physiquement – contre Cœur Vilain (Jean de Meun) et Male Bouche, qu'il finit par abattre tous les deux. D'autres titres, sans emprunter à la métaphore de la

<sup>22</sup>. *Ibid.*, « Prologue du traducteur », aii, v<sup>o</sup>.

<sup>23</sup>. Traduction partielle dans Louise de Kéralio, *Collection des meilleurs ouvrages françois, composés par des femmes, dédiée aux femmes françoises*, vol. 1, Paris, Chez l'auteur, 1786. L'œuvre avait paru en hollandais en 1475 et en anglais en 1521. À noter que la première traduction intégrale du texte en français date de 1986 (Hicks & Moreau), et que la première édition française dans la langue d'origine est en préparation (éd. Anne Paupert).

<sup>24</sup>. Ce texte a été publié par Gaston Paris, dans le tome XVI de la *Romania* ; voir Piaget, *op. cit.*, p. 105.

chevalerie, reprennent l'idée de la joute oratoire, comme *L'Avocat des dames ou le procès d'honneur féminin* de Pierre Michaut, qui paraît dater des années 1460, et *La Vray-disant Advocate des dames* de Jean Marot, dédié à la reine de France Anne de Bretagne, et qui est quant à lui un peu postérieur au tournant du siècle (vers 1506). Un peu plus tardivement encore paraît le *Dialogue apologétique excusant [accusant] ou défendant le dévot sexe féminin, introduit par deux personnages : l'un a nom Bouche Maldisant, l'autre Femme [...], auquel (pour excuser ou défendre le dit sexe) est alléguée la sainte Écriture [...] et plusieurs autorités des philosophes* (1516)<sup>25</sup>. Ajoutons que la première impression du *Livre de Liesse* a paru au tournant du siècle, avec un nouveau titre : *Le Rebours de Matheolus*.

Les exemples de femmes célèbres, auxquels recourent tous ces textes, donnent également lieu à des livres spécialement consacrés à leur célébration, à l'instar du texte fondateur de Boccace, dont une première traduction en français a été donnée en 1401 et qui est publié à Paris en 1493, à la demande de la reine Anne de Bretagne. Il semble cependant une nouvelle fois que ce texte ne donne pas satisfaction. C'est en effet l'époque où Louise de Savoie, mère du futur François I<sup>er</sup>, fait traduire les *Héroïdes* d'Ovide, dans lesquelles dix-huit grandes héroïnes mythiques prennent la parole, rappelant leurs hauts faits et invectivant les hommes avec lesquelles elles ont eu maille à partir (Médée à Jason, Ariane à Thésée, etc.). De son côté, l'ancienne régente Anne de France commande *La Nef des dames vertueuses*, ensemble de quatre traités en tête desquels figure une *Fleur des dames* (Symphorien Champier, 1503), tandis que sa belle-sœur Anne de Bretagne fait écrire un volume de *Vies des femmes célèbres* (Antoine Dufour, 1504).

On voit que, si l'ensemble des livres qui soutiennent la « cause des dames » continue d'avoir des hommes pour auteurs, des personnages féminins y (re)prennent la parole, et des princesses sont ouvertement à l'origine de certains. Plus on s'approche, du reste, de l'année 1530, plus les prises de positions féministes se multiplient, que les ouvrages soient originaux ou réimprimés. Citons en vrac, outre les douze réimpressions des *Héroïdes*, l'*Éloge du mariage* d'Erasmus (1518 en latin, 1525 en français), une nouvelle édition du *Rebours de Mathéolus* (1518), le *De memorabilibus et claris mulieribus aliquot deversorum scriptorum opera* (« Des femmes célèbres et dignes de mémoire d'après les œuvres de divers auteurs ») de Jean Tixier (1521), le *Recueil des histoires des bonnes, vertueuses et illustres femmes* de Pierre de Lesnauderie (1523, publié avec la *Louange de mariage*, le tout imprimé trois fois). Et citons encore, pour faire transition avec les publications de « l'autre bord », l'*Apologie du sexe féminin contre A. Tiraqueau* d'Amaury Bouchard (1522).

Le juriste André Tiraqueau s'est en effet rendu célèbre avec son *De Legibus connubialibus* (« Des lois du mariage »), déjà paru deux fois (1513, 1515), et qu'il fera reparaître à nouveau, copieusement rallongé, deux ans après cette mise en cause – par un autre juriste. Pour rare qu'il soit par son aspect nominal, cet échange atteste que les « champions » continuent de répondre aux attaques misogynes, qui se poursuivent par divers moyens. D'abord par l'impression précoce, puis les rééditions en rafales des textes les plus « efficaces ». Ainsi le *Roman de la Rose* est-il imprimé 22 fois entre 1481 et 1538, après avoir été linguistiquement rajeuni par différents auteurs à partir de la fin du XV<sup>e</sup> siècle, pour

<sup>25</sup> Pour plus de détails sur cette production, voir Helen J. Swift, *Gender, Writing, and Performance. Men defending Women in Late Medieval France, 1440-1538*, Oxford, Clarendon Press, 2008.

le rendre plus accessible. Le *Livre de Matheolus* est quant à lui imprimé dès 1492 et réédité peu après une ou deux fois (les ouvrages ne portant pas de date). Ce sont ces éditions qui provoquent la première publication de sa « réponse », vers 1500, et le choix de la retitrer le *Rebours de Mathéolus*.

La succession des recueils de femmes célèbres est également à mettre en parallèle non seulement avec la dévalorisation des femmes portée par ces ouvrages, mais avec le succès délétère du célèbre traité de sorcellerie de Krämer et Sprenger, le *Malleus maleficarum* (« Marteau des sorcières »), publié en 1486 et réimprimé au moins dix fois jusqu'en 1530. D'autres traités de juristes s'attachent, comme celui de Tiraqueau, à inculquer la nécessité de la domination inconditionnelle des femmes. Il en est ainsi de la *Sylva nuptialis* (« forêt de mariage ») de Giovanni Nevizzano, publié en France trois fois au cours de la période. Mais la veine misogyne continue aussi de s'exprimer à travers de nombreux titres qui connotent la satire, la plainte ou la fine plaisanterie, comme *Le Grand Blason des fausses amours* de Guillaume Alexis (5 impressions au moins), *La Complainte de trop tôt marié*, *La Consolation des mal mariés*, *Le Danger de se marier par lequel on peut connaître le péril qui en peut advenir*, *Les Ténèbres de mariage*, *Les Quinze joyes de mariage*, *L'Enfer des mauvaises femmes*, les *Lettres Nouvelles contenant le privilège et autorité d'avoir deux femmes*, *Les Droits nouveaux établis sur les femmes*, *La Nef des folles selon les cinq sens de nature...*

Enfin, une troisième veine nourrit ce flot, qui, sans toujours recourir à la rhétorique de la défense ou de l'attaque, s'inscrit néanmoins dans la polémique (généralement du côté des *contra*, mais pas toujours) : les ouvrages qui tentent de préciser comment les femmes doivent – ou ne doivent pas – se comporter. On trouve là des « miroirs » (genre réunissant conseils pratiques et préceptes moraux) : plusieurs *Miroir des dames*, un *Miroir de dames et demoiselles et l'exemple de tout le sexe féminin*, un *Miroir aux Dames*, un *Exemple des dames...* auxquels s'ajoutent les enseignements d'Anne de France à sa fille Suzanne<sup>26</sup> et l'*Institutio fœminæ christianæ* (« de l'éducation de la femme chrétienne », 1524) de Juan Luis Vivès, traité commandité par Catherine d'Aragon pour sa fille Marie Tudor, et que l'humaniste fit bientôt suivre d'un *De officio mariti* (« de l'office de mari », 1529) – que personne ne lui avait commandé, et qui ne s'inscrit qu'apparemment dans un autre registre<sup>27</sup>. On trouve également là une kyrielle de « doctrinaux » (ouvrages destinés à l'enseignement), tels que le *Doctrinal des femmes mariées*, le *Doctrinal des filles* (réimpr. 2 fois, notamment avec *Les dix commandemens de la loy de Dieu*), le *Doctrinal des nouveaux mariés*, le *Doctrinal des filles à marier*, le *Doctrinal des filles, à elles très utile pour les bien régir et gouverner*, le *Doctrinal des princesses et nobles dames* de Jean Marot, etc. Enfin, on peut certainement rattacher à cette veine le *Parement et triomphe des dames d'Honneur* d'Olivier de La Marche, écrit à

<sup>26</sup>. L'ouvrage, rédigé vers 1503-1504 par l'ancienne régente devenue veuve, alors que sa fille unique, héritière du duché de Bourbon, risquait d'être mariée contre ses vœux par le pouvoir royal, n'avait pas vocation à être publié. Il le fut au tout début des années 1520, après la mort de Suzanne, soit par Anne elle-même, soit par son gendre le fameux Connétable de Bourbon, vraisemblablement dans le but tout politique de montrer qu'il était le possesseur légitime du duché (que la Couronne tentait de capter depuis deux générations, et qu'elle revendiquait au prétexte qu'Anne n'avait pas de fils, comme si le Bourbonnais avait été un apanage). Les titres des deux femmes étaient en effet placardés sur la page de couverture. Voir *Les Enseignements d'Anne de France à sa fille*, suivis de *l'Histoire du siège de Brest*, éd. Tatiana Clavier & Éliane Viennot, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2007.

<sup>27</sup>. Les ouvrages sont respectivement de 1524 et de 1529 ; ils seront traduits en français et réédités ensemble à partir de 1542.

la fin du XV<sup>e</sup> siècle, mélange de conseils de parure et de célébration des vertus féminines qui, pour étrange qu'il semble, connut trois éditions entre 1510 et 1530.

\*

Cette « guerre des publications » a beau être encore mal connue, elle atteste à elle seule de la vigueur du débat qui, à partir du milieu du XV<sup>e</sup> siècle, opposa les hommes féministes ou philogynes aux anti-féministes et aux misogynes. Le passage dans la troisième décennie du siècle suivant ne devait en rien affaiblir ce désir d'en découdre, comme en témoigne – entre autres – la célèbre « Querelle des Amyes » qui devait éclater en 1541, et comme le montre l'intensification des éditions et rééditions resserrant d'un côté les mêmes propos, de l'autre les mêmes protestations. La décennie 1530 enregistre néanmoins deux faits notables.

Le plus important, symboliquement, est sans doute l'entrée en lice des femmes – définitive cette fois. En 1531, en effet, Marguerite de Navarre fait imprimer sa première œuvre, le *Miroir de l'âme pécheresse*. Même si cet ouvrage-là ne s'inscrit pas dans la Querelle (au contraire de l'*Heptaméron*, encore à venir), le geste est d'une grande importance : si l'on excepte une courte *Complainte* de la très jeune Marguerite d'Autriche, publiée à Anvers en 1492, Marguerite de Navarre est la première femme vivante à faire publier ses œuvres<sup>28</sup>, d'abord dans son duché d'Alençon, deux ans plus tard dans la capitale même. Et elle est déjà bien connue pour ne pas rester à la place où tant d'intellectuels voudraient confiner son sexe : sœur aimée du roi de France, associée à la direction du royaume avec leur mère Louise de Savoie – « trinité royale », disent les propagandistes –, elle est une intellectuelle en relation avec les premiers cercles réformés français. Sa volonté de publier elle-même est politique : la chose ne se fait pas dans son milieu. Et personne ne s'y trompe : dès les années suivantes, de parfaites inconnues au capital social parfois bien maigre commencent à faire publier leurs œuvres (Claudine Scève, Jeanne de Jussie, Marie d'Ennetières, Hélienne de Crenne...) ; ce qui ne peut se faire sans l'assentiment d'un nouveau groupe d'hommes à s'engager dans l'aventure : les d'imprimeurs (qui, certes, cherchent aussi à gagner de l'argent).

L'autre fait majeur est la publication du *De nobilitate et praecellentia foeminei sexus* de l'humaniste Henri Corneille Agrippa de Nettesheim (1486-1535), docteur en lettres et en théologie, mais également savant en médecine et en droit, l'un des très rares intellectuels à avoir pris le risque – considérable à l'époque – de défendre des sorcières. Son traité, écrit en 1509 pour Marguerite d'Autriche et resté manuscrit jusqu'en 1529, où il est imprimé à Anvers, est traduit en français et publié à Paris l'année suivante. C'est une synthèse extrêmement pugnace des idées de Martin Le Franc (notamment pour les attaques de la tyrannie masculine, la dénonciation des intérêts des hommes à maintenir les femmes dans la subjection, la liste des emplois prestigieux qu'elles pourraient occuper – tous), et des arguments scripturaires de Rodrigue de la Chambre, que le grand connaisseur de

---

<sup>28</sup>. Il y a eu auparavant une poétesse latine du IV<sup>e</sup> siècle, quelques saintes quelques mystiques du Moyen Âge, et Christine de Pizan. Voir William Kemp, « Textes composés ou traduits par des femmes et imprimés en France avant 1550 : bibliographie des imprimés féminins (1488-1549) », in *L'Écriture des femmes à la Renaissance française*, numéro spécial de *Littératures*, 18, Montréal, McGill, 1998, p. 151-220.



la Bible et des gloses hébraïques qu'est Agrippa n'hésite pas à rallonger<sup>29</sup>. Ce texte relativement bref, en latin, détrônera tous ses prédécesseurs, qui ne seront pas réédités avant les recherches savantes des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. Lui, en revanche, porté par la réputation de son auteur, connaîtra de nombreuses rééditions, tant en latin qu'en français, tant en édition séparées qu'au sein de volumes d'œuvres mêlées. C'est l'une des sources majeures auxquelles s'alimenteront les « champions des dames » et autres partisans de l'égalité des sexes européens tout au long de l'Ancien Régime.

Éliane Viennot  
Université Jean Monnet (Saint-Étienne)  
& Institut universitaire de France

---

<sup>29</sup>. Voir l'éd. critique de R. Antonioli, Ch. Béné, O. Sauvage, M. Reulos, Genève, Droz, 1990 (éviter l'édition réalisée chez Côté-femmes la même année, qui reproduit un texte caviardé au XVIII<sup>e</sup> siècle).